



## **COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE DU 3 AVRIL A 10 H 30**

### **Pourquoi passer d'une audioconférence du 30 mars au 3 avril ?**

Tout simplement parce que cet audio du 31 mars n'a rien apporté de concret.

Outre la complexité d'un débat audio, il est indispensable que l'administration fasse respecter et organise les tours de parole en laissant s'exprimer les intervenants dans un temps raisonnable afin que la réunion se tienne dans les meilleures conditions possibles.

En effet, le Directeur n'a pas réussi à organiser la prise de parole entre les différents intervenants: que ce soient entre les syndicats, les membres de la direction mais aussi le médecin de prévention( qui pour une fois était présente) et l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST).

Sur un audio de près de 3heures, les échanges ont tourné en un brouhaha général : manque de respect des temps de parole des uns et des autres, coupure de parole, les gens qui parlent au même moment...

Il est inadmissible de ne pas pouvoir traiter de tous les sujets à cause d'une organisation mal maîtrisée et de collègues indisciplinés.

*Il est temps maintenant d'aborder le compte rendu de l'audioconférence de ce jour.*

### **EIFI**

Les collègues de l'atelier éditique de Nemours prendront leur poste en 2 temps afin de gérer au mieux leur arrivée sur le lieu de travail. Il y aura ainsi une première vacation de 12h à 18h et une deuxième de 13h30 à 19h30. Il n'y aura donc pas de rotation entre les services.

2 personnes de l'encadrement seront présentes en permanence sur le site.

Les masques pour les agents sont arrivés le 2 avril à la DDFIP du 77 et de ce fait, les collègues de l'ESI ont pu en bénéficier dès aujourd'hui.

Concernant le plan de prévention, 2 questions ont été soulevées par **FO-DGFIP** :

- **Est-ce que les rideaux transparents installés dans l'atelier sont vraiment une source de protection des agents ?**

- **Existe-t-il une procédure spécifique à tenir en cas de blessure d'un collègue ?**

En réponse à la 1ère question, le chef d'ESi, M Ricou, a répondu qu'il s'agit d'une barrière étanche venant en complément des mesures de prévention.

Le médecin de prévention et l'ISST sont plus sceptiques quant à leur utilisation.

En effet, ils considèrent que cela peut **constituer un risque supplémentaire** puisqu'il s'agit d'une surface supplémentaire à nettoyer et à changer régulièrement.

**Comment déterminer cette fréquence de nettoyage ou de remplacement de ces rideaux ?**

Au sujet d'une blessure d'un des agents, la procédure veut que l'agent s'écarte pour se nettoyer et se désinfecter. La direction a rappelé qu'en aucun cas un agent ne se retrouvera seul dans l'atelier.

Le médecin de prévention a rappelé que la 1ère règle à respecter pour un secouriste est de se protéger avant de porter secours c'est-à-dire s'équiper de gants et de masques propres avant d'éloigner la personne blessée de la source de l'incident.

M.Merle a demandé si le **virus pouvait se transmettre par le sang ? Pas de réponse** de la part du médecin de prévention.

## **Cellules Informatiques Départementales**

Il a bien été rappelé par l'administration que les agents des CID n'ont pas vocation à se déplacer.

A la question, il y a-t-il un protocole de décontamination ? Le médecin de prévention a rappelé l'utilisation de lingettes antibactériennes pour nettoyer les pc portables et que les agents doivent être équipés de masques.

Concernant la prise en charge des frais de repas pour les personnes amenées à se déplacer, la DiSI est dans l'attente d'une décision de la part de la Direction Générale.

Il y a un recensement de fait à l'heure actuelle afin de connaître les personnes en dépassement de forfait téléphonique que ce soit en data ou en communication dans le cadre de leur travail mais aucune réponse quant à leur remboursement.

La prochaine conférence téléphonique aura lieu mardi 7 avril à 14h30